

Prévention des risques routiers dans les TPE et PME

Seuls 16 % des dirigeants ont mis en place des actions de prévention

Moins de 2 chefs de TPE/PME sur 10 ont mis en place des actions de prévention des risques routiers auprès de leurs salariés (16 %) et savent que le risque routier est la première cause d'accident mortel au travail (18 %).



C'est ce que montrent les résultats de la 4^e édition de l'étude MMA sur le risque routier en entreprise dévoilés à l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail.

Connaissance et politique des risques routiers

Plus de 8 dirigeants sur 10 sous-estiment le risque routier

Responsables de plus de la moitié des décès au travail, les accidents de la route sont la 1^{ère} cause de mortalité dans le cadre professionnel. Une réalité très largement sous-estimée par les dirigeants de TPE/PME, puisqu'ils ne sont que 18 % à classer le risque routier au premier rang (-7 points par rapport à 2016).

Les chefs d'entreprise sont également peu au fait de leur responsabilité en cas d'accident d'un salarié. 62 % savent qu'un dirigeant peut être tenu pour responsable en cas d'accident de la route impliquant un salarié sur un trajet professionnel et 42 % lorsqu'il s'agit du trajet domicile-travail. A noter cependant une amélioration par rapport à 2018 avec des hausses respectives de 8 et 11 points.

L'obligation de désignation des salariés ayant commis une infraction routière est connue par 91 % des dirigeants. Désormais, seuls 23 % des chefs de TPE/PME se disent prêts à payer l'amende alors qu'ils étaient 56 % en 2016. Instaurée en 2017, cette mesure est perçue positivement puisque 68 % des dirigeants disent qu'elle responsabilise le salarié (53 % en 2017) et seuls 34 % estiment qu'elle peut nuire aux relations entre la direction et les salariés (48 % en 2017).

Actions de prévention du risque routier

Moins de 2 dirigeants sur 10 ont instauré des actions de prévention

Bien qu'elle soit obligatoire, la mention du risque routier dans le Document Unique reste rare : seuls 29 % des dirigeants l'ont inscrit. On note cependant une progression linéaire depuis 2016 (+8 points). C'est dans le secteur du BTP et dans les entreprises de plus de 10 salariés que cette mention est la plus répandue (44 % et 41 %).

Autre point inquiétant, 84 % des chefs d'entreprise n'ont pas mis en place d'actions de prévention. Pourtant, 32 % d'entre eux ont déjà été sollicités par leurs salariés pour mettre en place des solutions permettant de réduire le risque routier. Ainsi, seulement 16 % des dirigeants se sont investis dans cette démarche, une part malheureusement stable depuis 2016. Ici encore, c'est le BTP et les structures de plus de 10 salariés qui sont les plus investis (26 % et 28 %).

Les actions les plus déployées sont la vérification de la validité de permis de conduire (84 %) et des véhicules à disposition (77 %). Deux mesures augmentent significativement cette année : la réduction des déplacements des salariés pour limiter les risques routiers (54 % contre 48 % en 2017) et le droit à la déconnexion complète lors des trajets professionnels (46 % contre 32 % en 2017). 44 % des dirigeants ont mis en place une charte de bonnes pratiques, 9 % des sessions de sécurité routière.

La majorité des dirigeants n'ayant pas mis en place d'actions de prévention reconnaît ne pas y avoir pensé (59 %). Une proportion record cette année, en hausse de 9 point par rapport à l'année dernière. La seconde raison évoquée est le manque de temps (16 %).

Attente des dirigeants et perspectives

Près de la moitié des dirigeants favorable à un outil d'information

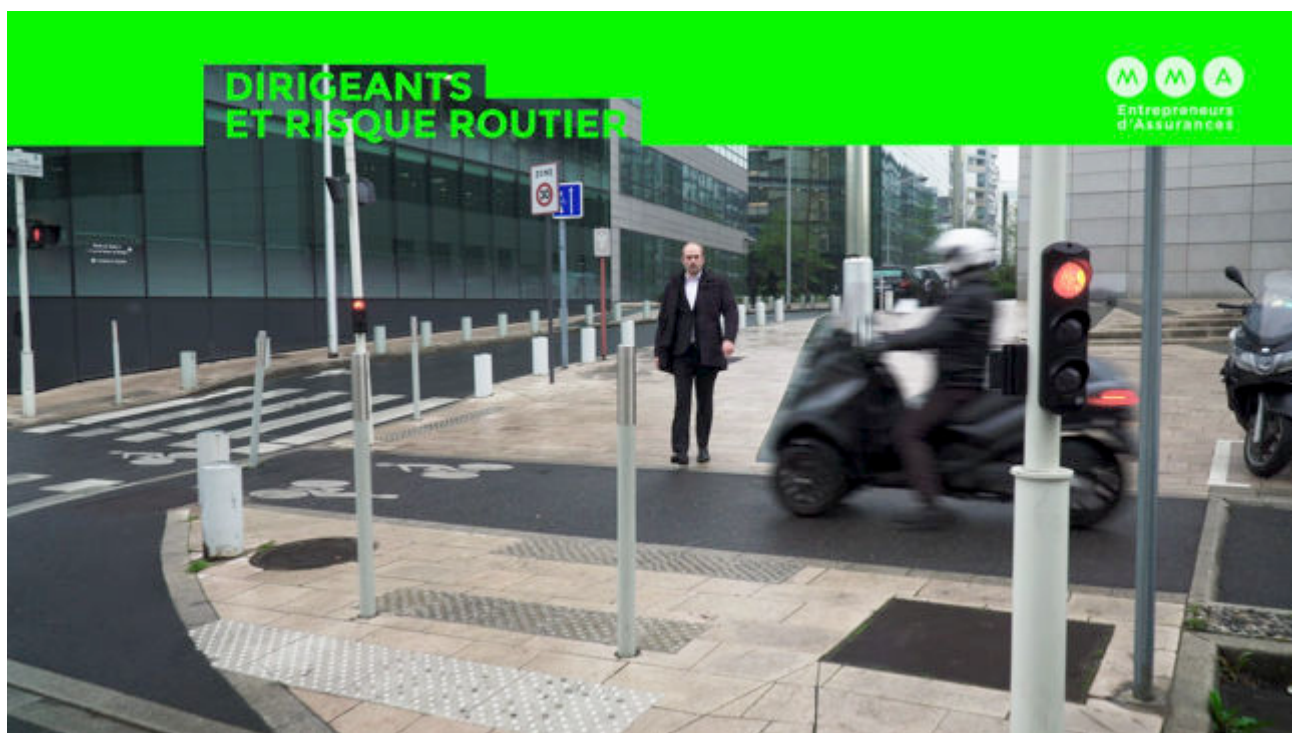
Parmi les enjeux de sécurité routière, les 2/3 des chefs de TPE/PME désignent l'alcool au volant comme prioritaire (66 %). Les distracteurs de conduite se placent cette année en seconde position (43 % de citations, +13 points par rapport à 2017). Viennent ensuite la consommation de stupéfiants au volant (38 %), la vitesse (28 %) et la fatigue au volant (17 %).

Concernant les actions et outils à disposition, 69 % des dirigeants jugent utiles les « Journées de la sécurité routière au travail » se déroulant du 13 au 19 mai 2019. 44 % sont intéressés par la mise à disposition d'outils pédagogiques en ligne pour les informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans leur entreprise.

« Les résultats de nos 4 années d'études montrent un réel manque d'information des dirigeants sur les risques routiers en entreprise. Nous souhaitons donc les alerter sur leur responsabilité pour les inciter à mettre en place des actions de prévention participant à la sécurité de leurs collaborateurs. », explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Pour accompagner les dirigeants, MMA diffuse 4 vidéos thématiques complétées par des outils pédagogiques en ligne et un Mooc dédié au risque routier professionnels.

www.zerotracas.mma/risque-routier-entreprise



¹ Etude réalisée par téléphone par l'Ifop pour l'assureur MMA du 1^{er} au 8 avril 2019 auprès d'un échantillon de 503 dirigeants d'entreprise, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

Contacts presse : agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin - Tél. : 01 40 29 15 54 - Mail : cmathurin@entrenoussoitdit.fr
Sarah Maurit - Tél. : 01 40 29 15 53 - Mail : smaurit@entrenoussoitdit.fr

En savoir plus sur MMA Zérotracas

En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit : www.zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android et réseaux sociaux.